

Objectifs



Parmi les actions engagées de mise en valeur du cadre de vie, la commune de Saint-Nazaire aide les efforts des propriétaires pour la réhabilitation des façades du centre ancien.

Cette action contribue à la création d'un cadre de vie agréable pour la population du quartier. Elle permet aux riverains de participer à cette politique de rénovation afin de préserver le patrimoine ancien.

La commune de Saint-Nazaire s'est engagée dans une opération façades qui subventionne les propriétaires dans leurs travaux de réhabilitation de façades, dans une démarche de qualité pour une mise en valeur du cadre de vie.

Contact

Hôtel de Ville
Place de la République
66570 SAINT-NAZAIRE
04.68.73.62.62



Action façades



Embellir le coeur de ville

FORMULAIRE DE DEMANDE

PROPRIÉTAIRE

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Commune : _____

BIEN CONCERNÉ

Adresse : _____

Réf.cadastrales : _____ Superficie de la façade : _____
(vides non déduits)

NATURE DES TRAVAUX

Peinture Enduits Mise en valeur appareillage Travaux spécifiques

Entreprise(s) : _____

PIÈCES À JOINDRE

Justificatif de propriété (taxe foncière, titre...)

Devis avec une présentation conforme au modèle (cf page suivante)

Règlement paraphé et signé

Relevé d'identité bancaire

Fait à Saint-Nazaire, le _____

Signature _____

DÉCOMPOSITION DES PRESTATIONS

| Nature des travaux | Prix de la prestation | | Prix total H.T |
|---|-----------------------|----------|----------------|
| | Prix unitaire | Quantité | |
| <u>1 / TRAVAUX</u> | | | |
| 1.1/ Travaux préparatoires | | | |
| Montage - échafaudage | | | |
| Lavage | | | |
| Piquage | | | |
| 1.2/ Travaux de surface | | | |
| Peinture organique et imperméabilisée | | | |
| Peinture minérale | | | |
| 1.3/ Réfection enduits au mortier de chaux | | | |
| Réfection monocouche | | | |
| Mise en place d'enduits | | | |
| 1.4/ Réfection de façades anciennes | | | |
| Piquage et rejointement | | | |
| Rejointement seul | | | |
| <u>2 /DIVERS</u> | | | |
| 2.1/ Remise en état | | | |
| Remise en état d'éléments architecturaux et mise en place ou remplacement de chéneaux et tuyaux de descente en terre cuite vernissée. | | | |
| 2.2/ Réfection de menuiseries | | | |
| Fenêtres | | | |
| Portes-fenêtres | | | |
| Portes | | | |
| MONTANT TOTAL H.T : _____ | | | € |

Le montant de la subvention est plafonné à 1000 € par immeuble.

Les documents sont à déposer préalablement aux travaux auprès de l'accueil de la mairie.

Le dépôt n'entraîne pas l'acceptation systématique de la demande d'une subvention.

Tout dossier déposé incomplet ne pourra pas être étudié.

ACTION FAÇADES

SOMMAIRE

1 – LES OBJECTIFS

2 – LES MOYENS

3 – CONDITIONS DE RECEVABILITE

4 – MONTANT DE L'AIDE

5 – INSTRUCTION DU DOSSIER

ANNEXES :

- Exemple de calcul de la subvention

- Plan du périmètre

1 – LES OBJECTIFS

Dans le cadre de sa politique de réhabilitation du centre ancien, et afin d'en permettre une requalification plus complète, la ville décide de relancer un action de mise en valeur des façades, ainsi que des enseignes et des devantures.

Les objectifs sont :

- la préservation du patrimoine bâti ancien,
- l'amélioration de l'approche visuelle de la ville par l'harmonisation des traitements des façades,
- des réalisations de qualité, tant du point de vue technique qu'esthétique,
- une meilleure intégration des commerces dans le tissu urbain.

2 – LES MOYENS

Une enveloppe de 5 000 € sera annuellement mise en place par le Conseil Municipal au titre du budget primitif de l'exercice.

Le suivi-animation sera assuré par les services de la commune.

3 – CONDITIONS DE RECEVABILITÉ

1. Le bâtiment devra être inscrit dans le périmètre défini et être affecté à l'habitat et/ou au commerce (cf. le plan ci-joint). Seuls les propriétaires occupants, bailleurs ou résidents secondaires pourront bénéficier de l'aide. Dans le cas de façades abritant des logements insalubres, l'aide municipale sera soumise à la réhabilitation des logements.
2. Les travaux ne devront pas être engagés avant l'avis d'attribution de la Commission.
3. Les travaux devront intégrer tous les éléments de la ou des façades (murs, volets, menuiseries, ferronneries, chéneaux ...). En contrepartie de l'aide demandée, le pétitionnaire s'engage sur le contenu des travaux en accord avec la commune (imprimé de demande de subvention).
4. Seules les façades visibles depuis l'espace public communal pourront bénéficier de la subvention.
5. Les travaux devront être conformes aux avis de la Commission chargée de l'examen d'attribution de la subvention.
6. Après la date de notification, les travaux devront être réalisés dans les TROIS mois, faute de quoi la subvention sera caduque.
7. L'octroi de la subvention ne pourra intervenir qu'une fois par période de dix ans.
8. Ces conditions spécifiques ne font pas déroger aux obligations réglementaires dont :
 - le dépôt d'une demande de permis de construire ou le cas échéant d'une déclaration de travaux,
 - la demande de permission de voirie en Mairie.

N.B. : Cette subvention municipale est cumulable avec toutes les autres aides (dont P.A.H., caisses de retraite, A.N.A.H., etc...).

4 – MONTANT DE L'AIDE :

Base de calcul de la subvention municipale en fonction du type de travaux.

| <i>Travaux préparatoires</i> | <i>Prix plafond à appliquer H.T.</i> | <i>% à appliquer au prix plafond</i> |
|---|---|---|
| Montage et démontage des échafaudages | 4,30 € / m ² | 20 % |
| Lavage haute pression, rebouchage des fentes au mortier de résine | 6,45 € / m ² | 20 % |
| Piquage des enduits de façades | 12,85 € / m ² | 20 % |

| <i>Travaux de peinture dans le seul cas où un enduit existait auparavant</i> | <i>Prix plafond à appliquer H.T.</i> | <i>% à appliquer au prix plafond</i> |
|---|---|---|
| Peinture organique et imperméabilisée | 8,80 € / m ² | 20 % |
| Peinture minérale | 15,00 € / m ² | 20 % |

| <i>Réfection d'enduits</i> | <i>Prix plafond à appliquer H.T.</i> | <i>% à appliquer au prix plafond</i> |
|--|---|---|
| Mise en place de monocouche | 17,75 € / m ² | 10 % |
| Mise en place d'enduit au mortier de chaux blanche avec du sable teinté dans le ton des enduits du vieux village | 21,30 € / m ² | 30 % |

| <i>Réfection de façades anciennes</i> | <i>Prix plafond à appliquer H.T.</i> | <i>% à appliquer au prix plafond</i> |
|--|---|---|
| Piquage et rejointoiement des façades en galets, cayroux et pierres de taille sans pose d'enduit | 53,50 € / m ² | 40 % |
| Rejointoiement seul des façades, y compris remplacement de matériaux identiques | 34,25 € / m ² | 40 % |

Majoration de la subvention en fonction du type de travaux :

| <i>Type de travaux</i> | <i>Prix plafond à appliquer H.T.</i> | <i>% à appliquer au prix plafond</i> |
|--|---|---|
| Remise en état d'éléments architecturaux (corniches, moulures, ferronneries) et mise en place ou remplacement de chéneaux et tuyaux de descente en terre cuite vernissée | 70,00 € / mètre linéaire | 30 % |
| Réfection de menuiseries extérieures en bois : | | |
| - fenêtres | 300,00 € à l'unité | 30 % |
| - porte-fenêtres | 350,00 € à l'unité | 30 % |
| - portes et portes de garages | 400,00 € à l'unité | 30 % |

L'aide sera plafonnée à 1 000 € par immeuble

5 – INSTRUCTION DU DOSSIER :

1 – CONSTITUTION DU DOSSIER :

- Imprimé de demande de subvention
- Attestation de propriété
- R.I.B.
- Devis des travaux

2 – CHEMINEMENT DU DOSSIER DE PAIEMENT DE LA SUBVENTION :

- Dépôt du dossier
- Etude de la demande (fiche d'étude)
- Avis de la Commission (fiche d'attribution de la subvention)
- Notification au propriétaire des travaux subventionnés et du montant de la subvention
- Réception des travaux par la Commission et délivrance de la conformité
- Paiement de la subvention et lettre type de la notification de paiement.

N.B. la Commission donnera son accord de paiement de la subvention, éventuellement réajustée, sur la base des travaux exécutés et acquittés (justificatif de paiement). Elle restera seule juge des cas litigieux.

ANNEXES

Exemple de calcul de la subvention H.T.

| Nature des travaux | Unité | Quantité | Prix du devis | Prix plafond à appliquer | % à appliquer sur prix plafond | Montant de la subvention |
|---|----------------|-----------------|----------------------|---------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|
| Montage et démontage des échafaudages | m ² | 200 | 6,31 € | 4,30 € | 20 % | 172,00 € |
| Lavage haute pression, rebouchage des fentes | m ² | 200 | 5,26 € | 6,45 € | 20 % | 210,40 € |
| Peinture minérale | m ² | 200 | 14,73 € | 15,00 € | 20 % | 589,20 € |
| Mise en place de chéneaux et descentes en terre cuite vernissée | Mètre Linéaire | 12 | 100,00 € | 70,00 € | 30 % | 252,00 € |
| Réfection de menuiseries extérieures en bois | Unité | 1 | 443,47 € | 400,00 € | 30 % | 120,00 € |

Total des travaux H.T. : 6 903,47 €
Montant calculé de la subvention H.T. : 1 343,60 €
Plafonné à : 1 000,00 €